



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-cinquième session
DOCUMENTS OFFICIELS

Mardi 9 avril 1963,
à 15 h 15

NEW YORK

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour:

Développement des transports (*suite*) 63

Point 17 de l'ordre du jour:

Politique intégrée en matière de programmes
et de budget. 64

Président: M. Alfonso PATIÑO (Colombie).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Argentine, Australie, Autriche, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Inde, Italie, Japon, Jordanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Sénégal, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Algérie, Canada, Chili, Fédération de Malaisie, Hongrie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, République arabe unie, Roumanie, Suède, Turquie.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

En l'absence du Président, M. Hájek (Tchécoslovaquie), second vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement des transports (E/3721, E/L.987/Rev.1 et Corr.1, E/L.989) [*suite*]

1. M. MATSCH (Autriche) présente le projet de résolution de sa délégation (E/L.989) et précise qu'il ne s'agit pas pour le Conseil d'entamer une discussion de fond sur la Convention sur la circulation routière et le Protocole relatif à la signalisation routière, mais simplement d'étudier les moyens de parvenir à une révision de ces deux instruments. Il propose de différer l'examen de ce projet de résolution pour donner aux délégations le temps de se consulter.

Il en est ainsi décidé.

2. M. UNWIN (Royaume-Uni) indique que sa délégation, bien qu'approuvant dans son ensemble le projet de résolution de l'Italie et du Sénégal (E/L.987/Rev.1 et Corr.1) ainsi que les observations présentées par d'autres délégations, notamment celle de la Jordanie, a cependant quelques objections à formuler quant à la présentation ou à la rédaction de certains passages.

3. Il conviendrait de remanier les deux derniers considérants de façon à mettre en relief les responsabilités du Secrétaire général et du Conseil économique et social que le texte actuel semble reléguer au second plan. Le quatrième considérant se lirait donc:

"Considérant la responsabilité qui incombe au Conseil économique et social et au Secrétaire général lorsqu'il s'agit de favoriser et de coordonner les activités en matière de développement des transports".

Le premier membre de phrase du quatrième considérant qui, dans le texte actuel se lit:

"Notant également l'œuvre accomplie par les Commissions économiques régionales et leurs responsabilités particulières dans ce domaine...",

ferait l'objet d'un nouveau considérant que l'on placerait à la fin du préambule. Il serait bon de supprimer, à la fin du cinquième considérant, les mots "et les responsabilités des Nations Unies dans ces domaines" montrant ainsi que le problème doit être traité tout d'abord au niveau national ou régional, les Nations Unies n'intervenant qu'au dernier stade du processus comme agent de centralisation des données et de consultation. En effet certains pays et diverses organisations peuvent constituer des sources de renseignements fort utiles: par exemple, il y aurait intérêt à s'adresser, pour la normalisation des techniques dans le domaine des chemins de fer, à des pays continentaux européens et, pour les problèmes de navigation fluviale, à l'Association internationale permanente des congrès de navigation, dont il est question à l'annexe C du rapport (E/3721).

4. M. RENAUD (France) indique que sa délégation appuiera le projet de résolution, qui reprend certains aspects de la question auxquels elle porte un intérêt particulier, à savoir la nécessité d'une formation professionnelle poussée et l'importance des aspects économiques et financiers du développement des transports.

5. Quant au rôle des commissions économiques régionales, il convient de souligner qu'il doit se limiter à des activités d'étude et de consultation et que ces commissions doivent laisser entière la responsabilité des organismes chargés de rassembler et de coordonner les renseignements. La délégation française est prête à appuyer l'amendement proposé par le représentant de la Jordanie, qui a bien montré que le rôle de décision et de coordination appartient aux organes centraux tels que le Secrétariat et le Conseil économique et social et que les commissions économiques régionales doivent rester des organismes consultatifs, étant entendu que ce seront les pays eux-mêmes qui prendront les décisions finales et appliqueront les mesures voulues, lorsqu'ils seront munis des renseignements nécessaires.

6. La délégation française ne saurait accepter l'amendement de l'Union soviétique, qui n'a pas sa place dans ce domaine où la coordination à l'échelon

central semble capitale. En revanche, elle appuie l'amendement de la Jordanie tendant à mentionner les pays membres à propos des consultations envisagées au paragraphe 3 ainsi que les amendements que vient de suggérer le représentant du Royaume-Uni.

7. M. FRANZI (Italie) indique que sa délégation est prête à appuyer l'amendement de la Jordanie au paragraphe 3, qui sera plus conforme ainsi à la politique de décentralisation des activités de l'ONU et de renforcement des commissions économiques régionales.

8. Il ne semble pas nécessaire de mentionner la résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale au premier considérant, comme l'a suggéré le représentant de l'URSS, car cette résolution ne porte que sur des questions de procédure et de méthode et il en est suffisamment tenu compte dans la résolution sans qu'il soit besoin de la mentionner expressément. Quant à l'amendement au paragraphe 2, le représentant de l'Italie fait observer que le texte français répond aux préoccupations de la délégation de l'Union soviétique; il y est question d'un rang de priorité et non d'une priorité à donner au développement des transports; il ne s'agit donc pas de lui donner une priorité excessive, comme le texte anglais ou le texte russe ont pu peut-être le faire craindre au représentant de l'URSS, mais de souligner l'importance qu'il convient d'attacher aux programmes entrepris dans ce domaine.

9. Il n'est peut-être pas nécessaire d'ajouter au paragraphe 3 la formule "... par l'intermédiaire des", proposée par la délégation de l'Union soviétique. En effet le texte actuel n'implique aucune diminution du rôle des commissions économiques régionales.

10. Quant à l'objection formulée par le représentant du Salvador, qui craignait de voir les activités du Conseil se limiter à la Décennie des Nations Unies pour le développement, le représentant de l'Italie fait remarquer que les auteurs n'ont mentionné, au paragraphe 4, les objectifs de cette décennie que pour souligner que les commissions économiques régionales et le Secrétariat doivent en tenir compte lorsqu'ils traiteront du problème des transports. La délégation italienne est prête à accepter les amendements suggérés par le représentant du Royaume-Uni.

11. M. TELL (Jordanie) souligne que l'amendement de l'Union soviétique au paragraphe 3 va à l'encontre de son propre amendement. Il serait préférable de ne pas mentionner la résolution 1823 (XVII); certes, la participation des institutions spécialisées dans le domaine des transports est amenée à augmenter, mais il faut bien faire la distinction entre les activités de recherche et de consultation, d'une part, et le rôle exécutif, d'autre part, si l'on veut éviter que l'assistance ne perde son caractère international et ne devienne "provinciale".

12. Les commissions économiques régionales doivent servir d'agents de coordination; l'élaboration des mesures appartient aux organismes compétents et les décisions doivent être laissées à la discrétion des gouvernements intéressés.

13. M. TETTAMANTI (Argentine) dit que sa délégation appuiera le projet de résolution sous sa forme modifiée.

14. M. ORNATSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que toutes les délégations ont accepté et appuyé l'idée d'un renforcement des commissions économiques régionales et qu'il est donc paradoxal que certaines d'entre elles veuillent omettre la résolution 1823 (XVII) relative à ce renforcement.

15. De plus, puisque le texte du paragraphe 2 donne lieu à des interprétations divergentes, pourquoi se refuser à y apporter les précisions nécessaires?

16. Pour ce qui est du paragraphe 3, il serait opportun d'ajouter la formule "et par leur intermédiaire", après les mots "en consultation avec les commissions économiques régionales".

17. Le quatrième considérant devrait rester tel quel; en effet, le nouveau texte est illogique en ce qu'il fait passer la coordination des activités avant les activités elles-mêmes.

18. Le représentant de l'URSS fait remarquer qu'il désire attirer une fois de plus l'attention du Conseil sur ces observations et indique que sa délégation appuiera le projet de résolution.

19. M. MALINOWSKI (Secrétaire du Conseil) donne lecture des amendements qui ont été approuvés.

20. Le PRESIDENT met aux voix le projet de résolution de l'Italie et du Sénégal (E/L.987/Rev.1 et Corr.1) tel qu'il a été modifié.

A l'unanimité, le projet de résolution ainsi modifié est adopté.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique intégrée en matière de programmes et de budget (E/3702, E/3741)

21. M. UNWIN (Royaume-Uni) attache une extrême importance à cette question, dont l'influence se fera sentir sur le travail du Secrétariat et du Conseil lui-même, ainsi que sur le programme des conférences pour 1964. C'est au Conseil qu'il appartient d'organiser l'ensemble des travaux de l'ONU dans le domaine économique et social; or, puisque, en cette matière, le niveau des demandes excède largement celui des ressources disponibles, il est nécessaire de veiller à ce que l'utilisation des fonds soit la plus rationnelle et la plus efficace possible. Puisqu'on est arrivé à demander au Secrétariat une quantité de travail qui dépasse ses possibilités, il est devenu urgent de rationaliser toutes ces activités. C'est ainsi que le nombre total des séances tenues tant à Genève qu'au Siège a augmenté de façon alarmante au cours des dernières années. La plus grande partie de cet accroissement d'activités se manifeste dans le domaine économique, et sans doute peut-on en trouver partiellement la cause dans l'augmentation du nombre des Membres de l'Organisation et dans la proclamation de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Néanmoins, il est indispensable de maintenir les activités à un rythme qui n'excède pas la capacité de travail du Secrétariat, de ne pas organiser plus de séances que les représentants ne peuvent en suivre, et de ne pas produire plus de documents que les gouvernements n'en peuvent examiner.

22. Les propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport (E/3702) sont non seulement raisonnables, mais même indispensables si l'on veut maintenir l'efficacité actuelle de l'Organisation. L'idée de classer les tâches incombant à l'ONU selon la contribution qu'elles doivent apporter à la réalisation des

fins de la Décennie des Nations Unies pour le développement est excellente, et il faut en féliciter le Secrétaire général, mais il faut toujours l'utiliser comme guide et non pas s'en servir de programme. La délégation du Royaume-Uni est d'accord pour que l'esquisse de classification figurant dans le rapport soit soumise au Comité spécial de coordination, qui pourrait peut-être l'examiner en tenant compte en même temps de son propre rapport (E/AC.51/L.2/Rev.1). Lorsqu'il s'agit de l'établissement d'un ordre de priorité, on constate que tous les projets sont soumis au Secrétariat comme s'ils devaient bénéficier d'une priorité absolue, qu'il s'agisse de projets permanents ou de projets spéciaux. Il convient de remédier à cette situation et d'appliquer les mesures de suppression, de fusion ou d'ajournement mentionnées au paragraphe 6 du rapport du Secrétaire général (E/3702), qui, pour désagréables qu'elles soient, n'en seront pas moins nécessaires tant que les besoins excéderont les ressources.

23. Il serait peut-être utile d'examiner de manière plus détaillée qu'on ne l'a fait jusqu'ici la possibilité de décomposer chaque projet en tranches successives, qui ne bénéficieraient pas forcément toutes du même degré de priorité. Cet établissement de priorités par phases d'exécution permettrait de mener de front un plus grand nombre de projets, tout en respectant un ordre de priorité strict.

24. La délégation du Royaume-Uni appuie sans réserve les observations relatives aux organes subsidiaires du Conseil, contenues dans les paragraphes 7 et 13 du rapport. De même, le paragraphe 9, où il est suggéré que l'on rétablisse le principe selon lequel les commissions techniques devraient se réunir seulement tous les deux ans, mérite un examen attentif.

25. Les paragraphes 14 et 15 du rapport sont également de la plus haute importance. Cependant on pourrait faire davantage pour que le Conseil soit tenu au courant, à un stade antérieur de la discussion, des incidences financières de chaque projet qu'il examine. Le meilleur système serait peut-être que les représentants qui ont l'intention de proposer un projet de résolution se renseignent, auprès du Secrétariat, avant même de déposer formellement ce projet, sur ses incidences financières et la possibilité de décomposer le projet en question en divers stades d'exécution. En outre, chaque projet devrait comporter une estimation du montant maximum des dépenses pour chaque tranche. Le Conseil pourrait alors automatiquement réexaminer l'utilité de poursuivre tout projet pour lequel les dépenses, à n'importe quel stade, dépasseraient ce maximum prévu.

26. La délégation du Royaume-Uni espère que, conformément aux paragraphes 18, 19 et 20 du rapport, le Conseil examinera, à sa session d'été, le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Il serait également utile que le Comité consultatif, de son côté, examine à sa prochaine session, les incidences financières des décisions prises par le Conseil à la présente session.

27. Le Conseil pourrait également envisager la possibilité de réserver, à la fin de la session d'été, quelques jours pour déterminer l'ordre de priorité des différentes mesures qu'il a proposées, compte tenu des incidences financières de l'ensemble de son programme.

28. Le rapport du Secrétaire général (E/3702) fournit au Conseil l'occasion d'élaborer le mécanisme admi-

nistratif nécessaire pour atteindre les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement. La délégation du Royaume-Uni acceptera toutes les propositions figurant dans ce rapport et aimerait que les autres délégations ainsi que le Secrétariat fassent connaître leur opinion au sujet des propositions qu'elle vient d'énoncer.

29. M. QUIJANO (Argentine) rappelle que la coordination et la rationalisation des activités économiques et sociales de l'ONU ont fait l'objet d'un grand nombre d'efforts, parmi lesquels il faut compter les résolutions 909 (XXXIV) et 920 (XXXIV) du Conseil, ainsi que la résolution 1797 (XVII) de l'Assemblée générale, dont l'Argentine a été l'un des auteurs, et au titre de laquelle le Secrétaire général présente maintenant au Conseil un rapport (E/3702). Ce rapport contient des propositions simples et précises; la délégation argentine approuve l'esquisse de classification qui figure en annexe à ce rapport et est d'accord pour qu'elle soit soumise au Comité spécial de coordination.

30. Les propositions faites par le Secrétaire général en matière de priorité sont d'une utilité incontestable, mais, comme le représentant du Royaume-Uni, la délégation argentine n'est pas convaincue que tous les projets adoptés au cours des dernières années aient vraiment mérité une priorité absolue. Le Conseil doit faire preuve d'une discipline sévère en la matière, notamment en examinant, chaque fois qu'il approuve de nouveaux programmes, la possibilité de supprimer, réduire ou différer d'autres projets moins importants.

31. Quant aux incidences financières des décisions du Conseil, il s'agit là encore d'un domaine où, malgré de nombreux efforts, les résultats n'ont jamais été satisfaisants, à en juger par les observations que fait chaque année la Cinquième Commission. Le Secrétaire général présente, au paragraphe 16 de son rapport, une proposition extrêmement intéressante qui, sans pouvoir apporter un remède radical, n'en entraînera pas moins, si elle est adoptée, une amélioration importante. En examinant les incidences financières de ses décisions, le Conseil doit non pas se limiter à examiner séparément les incidences de chaque projet — qui sont rarement importantes, envisagées isolément —, mais tenir compte du montant global des dépenses qu'entraînent ses décisions, montant qui dépassait 500 000 dollars pour l'exercice précédent. C'est pourquoi la délégation argentine espère que la proposition faite par le Secrétaire général au paragraphe 16 de son rapport sera approuvée et appliquée dès la prochaine session du Conseil.

32. Le programme des conférences pour 1964 présente une ampleur impressionnante, surtout si l'on tient compte des travaux d'agrandissement qui seront effectués dans les bâtiments du Siège. Mais il s'agit là d'une situation spéciale qui ne fait que mettre davantage en lumière la nécessité générale de ramener le nombre des séances à un niveau compatible avec les possibilités de travail du Service des conférences du Secrétariat. La délégation argentine a toujours estimé qu'il était souhaitable qu'en règle générale les commissions techniques du Conseil se réunissent seulement tous les deux ans. Outre les avantages que ce système présenterait du point de vue budgétaire et en ce qui concerne le volume de travail du Secrétariat, cela permettrait également à ces commissions de procéder sur chaque point à une étude plus approfondie. Le paragraphe 11 du

rapport du Secrétaire général (E/3741) contient des propositions qu'il faudra appliquer en 1964 et qui serviront d'expérience pour les années suivantes. La délégation argentine approuve également les suggestions logiques et réalistes figurant au paragraphe 12 du même rapport. Elle est donc disposée à appuyer tout projet de résolution qui serait conforme aux propositions faites par le Secrétaire général.

33. M. YOKOTA (Japon) aimerait présenter quelques observations sur le rapport du Secrétaire général (E/3702), qu'il approuve du reste dans son ensemble. L'esquisse de classification qui figure en annexe au rapport, sans être une véritable liste de questions prioritaires représente une base fort utile à partir de laquelle le Secrétariat pourrait élaborer un programme de travail que le Conseil examinerait à sa session d'été. Pour ce qui est de la révision périodique des priorités, le Secrétaire général a raison de souligner qu'elle ne peut guère être envisagée à l'échelon du Conseil à moins que des mesures de même nature n'aient été prises d'abord par chaque organe subsidiaire. Il convient donc d'attirer l'attention de ces organes sur la nécessité de concentrer leurs efforts sur les questions les plus urgentes, et de tenir compte des incidences financières de leurs décisions. L'augmentation du nombre des réunions et des conférences, qui préoccupe toutes les délégations et nuit à la qualité du travail du Secrétariat, doit absolument être enrayerée, d'autant plus que les travaux d'agrandissement qui auront lieu au Siège limiteront les locaux disponibles à New York en 1964. La délégation japonaise espère donc que l'on mettra en pratique le plus tôt possible le principe selon lequel les commissions techniques ne tiendraient leurs sessions que tous les deux ans, exception faite, comme le Secrétaire général l'a proposé, pour la Commission du commerce international des produits de base et la Commission des stupéfiants. Le même principe devrait être appliqué aux comités permanents du Conseil, à l'exception du Comité du développement industriel et du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification.

34. Quant au programme des conférences pour 1964, la délégation japonaise approuve les propositions faites par le Secrétaire général au paragraphe 12 de son rapport (E/3741) et pense elle aussi que les trois organes visés à l'alinéa c de ce paragraphe pourraient supprimer leurs sessions de 1964.

35. La délégation japonaise appuie enfin la proposition du Secrétaire général tendant à ce que le Conseil demande aux commissions économiques régionales de réduire la fréquence des réunions de leurs organes subsidiaires.

36. M. VIAUD (France) n'est pas sûr que le Conseil puisse dès maintenant prendre des décisions relatives aux mesures de caractère permanent que le Secrétaire général a proposées dans son rapport (E/3702). Néanmoins, c'est bien au Conseil qu'appartient la responsabilité de rationaliser son programme de travail et de réunions, comme l'a d'ailleurs indiqué le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

37. En ce qui concerne les réunions des organes subsidiaires du Conseil, le retour à la règle biennale, proposé par le Secrétaire général, ne serait utile que s'il était appliqué de manière générale et systématique et s'il ne donnait pas lieu à la création de nouveaux organes intérimaires. Il serait néanmoins impossible d'appliquer cette règle sans exception,

et la délégation française indiquera à la session d'été du Conseil quels sont les organes en faveur desquels une exception lui paraît nécessaire. Quant au Conseil lui-même, il pourrait peut-être envisager la possibilité de ramener, certaines années du moins, la durée de sa session de printemps de trois à deux semaines. Le Conseil pourrait également veiller à ne pas créer trop souvent des groupes de travail ou des sous-comités qui imposent une charge considérable au Secrétariat et aux délégations elles-mêmes. Il faudrait fixer comme règle de conduite que l'exécution de toute tâche nouvelle devrait être confiée en principe à un organe qui existe déjà.

38. En ce qui concerne les priorités, la délégation française n'a pas d'objection aux suggestions du Secrétaire général faites au paragraphe 4 de son rapport (E/3702). Toutefois, la liste envisagée ne présentera d'utilité que si le Conseil la met à jour continuellement, c'est-à-dire s'il veille à modifier l'ordre de priorité en fonction de ses décisions.

39. Le problème des incidences financières doit être examiné en liaison avec celui des priorités. Le Conseil devrait adopter le principe de l'équilibre budgétaire et éviter, lorsqu'il discute des projets qui lui sont soumis, ceux qui comportent des dépenses nouvelles. Cela ne signifie pas qu'une limitation absolue et arbitraire des dépenses soit souhaitable; mais il doit être possible de prévoir systématiquement une sorte de substitution de certaines dépenses à d'autres, les activités nouvelles supprimant des activités anciennes, et de mettre un frein à l'augmentation excessive des dépenses budgétaires. La délégation française pense notamment que pour toutes les dépenses peu importantes, il devrait être admis systématiquement qu'elles rentrent dans le cadre du budget, sans qu'on ait à demander de nouveaux crédits. M. Viaud est d'accord avec ce qu'a dit le représentant du Royaume-Uni au sujet des procédures d'examen des incidences financières et trouve qu'il serait logique de demander aux auteurs de projets de résolution de s'enquérir par avance des incidences financières des projets qu'ils soumettent.

40. Vient maintenant le problème des mesures à prendre pour adapter le calendrier des réunions de 1964 en fonction des obligations nombreuses du Secrétariat et des délégations. Tout d'abord se pose la question de la suppression de la session de printemps du Conseil et de l'extension éventuelle de sa session d'été qui sera probablement examinée à nouveau en juillet. Si le Conseil doit examiner les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa session d'été 1964, il est fort probable que celle-ci durera plus longtemps que les cinq semaines habituelles. Si ce n'est pas le cas, la délégation française préfère réserver sa position jusqu'à la prochaine session.

41. Pour ce qui est des commissions techniques, la délégation française admet avec le Secrétariat qu'on pourrait appliquer le principe de la biennialité à la Commission de statistique et à la Commission des questions sociales dès 1964. Mais il vaudrait mieux attendre jusqu'en juillet pour discuter des mesures analogues à l'égard de la Commission des droits de l'homme et de la Commission de la condition de la femme. Quant à la Commission du commerce international des produits de base, sa session de 1964 ne sera peut-être pas nécessaire en raison de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

42. L'effort demandé aux commissions techniques devrait l'être aussi aux commissions économiques régionales, qui ont vu s'étendre leurs programmes de travail et se multiplier leurs organes subsidiaires dans des proportions considérables.

43. En ce qui concerne les comités du Conseil qui se réunissent, certains en même temps que le Conseil, d'autres en dehors de ses sessions, notamment le Comité de l'assistance technique, le Comité du développement industriel et le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification, on voit difficilement la possibilité de réduire le nombre de leurs réunions. Les deux premiers ont des programmes de travail qui les amènent à se réunir chaque année. Quant au Comité de l'habitation, il ne connaît pas encore lui-même l'ampleur de sa tâche et l'organisation de ses travaux. Le Secrétariat envisage d'ailleurs le maintien des réunions annuelles de ces comités.

44. Il conviendrait peut-être aussi de prévoir des dispositions pour 1964 en ce qui concerne les groupes de travail assez nombreux qui existent à l'heure actuelle. En effet, la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et la Conférence elle-même prendront du temps et occuperont beaucoup les délégations participantes. Le Conseil aurait intérêt à examiner au mois de juillet, quand il aura en main le rapport du Comité administratif de coordination, dans quelle mesure on peut envisager une rationalisation des groupes de travail et d'experts. La délégation française est prête à participer de son mieux à ce travail de revision.

45. M. SOLODOVNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit l'importance que sa délégation attache à la question d'un programme unifié de politique budgétaire, dont dépend le succès des activités de l'ONU dans le domaine économique et social. Le besoin se fait sentir d'une politique nouvelle, plus audacieuse et plus rationnelle, permettant d'utiliser plus efficacement les ressources de l'Organisation dans l'exécution de ses tâches multiples. Le Conseil économique et social n'est pas encore devenu le centre d'harmonisation de la coopération internationale, et son ordre du jour est surchargé de questions parfois secondaires.

46. Le rapport du Secrétaire général (E/3702) attire à juste titre l'attention sur la nécessité d'établir un ordre de priorité pour les travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires. Il est extrêmement important de mettre au point, sur la base d'une analyse approfondie et de l'évaluation de tous les programmes, des recommandations destinées à éviter les chevauchements dans les travaux des Nations Unies.

47. Les recommandations du Conseil doivent prévoir la concentration des ressources là où se fait sentir le plus grand besoin d'une action internationale et où s'offrent les meilleures possibilités de réaliser cette action. En même temps, le Conseil doit se refuser à entreprendre des projets secondaires ou de valeur douteuse. Il faut aussi penser à la possibilité de réduire le nombre des sujets examinés, des conférences et des séances de certains organes de l'ONU, afin d'accroître leur signification et leur efficacité.

48. C'est à bon droit que le Secrétaire général rappelle, au paragraphe 5 de son rapport, la nécessité de reviser périodiquement l'ordre de priorité des

programmes du Département des affaires économiques et sociales, compte tenu des besoins et des ressources disponibles. Les paragraphes 6, 7 et 8 contiennent de même des propositions fort judicieuses et la délégation de l'Union soviétique reconnaît toute l'importance qu'il faut accorder à la préparation à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

49. En ce qui concerne la proposition faite au paragraphe 8 du rapport et tendant à limiter l'Etude sur l'économie mondiale, 1962 à un exposé succinct de la situation économique actuelle, la délégation de l'Union soviétique peut l'accepter à condition qu'elle ne constitue pas un précédent. Il est, d'autre part, indispensable que cette étude contienne un chapitre spécial réservé aux problèmes de la planification, pour la préparation duquel il faudra tenir compte des résultats des travaux du groupe d'experts en la matière. En ce qui concerne la pratique qui s'est établie de discuter l'Etude sur l'économie mondiale aux sessions du Conseil, la délégation de l'Union soviétique juge nécessaire de proposer que le projet d'étude préparé par le Secrétariat soit discuté par le Conseil et mis au point compte tenu des observations de ce dernier avant d'être publié et de connaître une large diffusion comme document du Conseil. Cette façon de procéder devrait être appliquée à toutes les études importantes du Conseil et des commissions techniques, sinon le Conseil tendrait à donner des approbations automatiques aux rapports et perdrait son rôle d'organe principal des Nations Unies dans le domaine économique et social. L'opinion publique mondiale considère les documents de l'Organisation des Nations Unies comme exprimant les vues collectives des Membres et non comme étant l'œuvre de tel ou tel membre du Secrétariat.

50. La délégation de l'Union soviétique accepte la proposition, faite aux alinéas iv et v du paragraphe 8, de remettre la présentation des rapports sur la Décennie des Nations Unies pour le développement et sur les brevets d'invention à la trente-huitième session du Conseil. Quant aux rapports des commissions économiques régionales, il est indispensable qu'ils fassent une place importante à la participation de ces commissions à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, comme il découle d'ailleurs des rapports du Secrétaire général.

51. Les propositions contenues au paragraphe 9 du rapport sont certainement intéressantes et très utiles, mais il convient de les aborder avec prudence et d'en étudier les conséquences. De toute façon il ne faut pas prendre de décision hâtive. La délégation de l'Union soviétique est d'accord, par exemple, pour estimer que la Commission du commerce international des produits de base et le Comité du développement industriel doivent se réunir tous les ans, mais ne voit pas la nécessité de réunions annuelles pour la Commission des stupéfiants. En revanche, un organe aussi important que la Commission des questions sociales devrait être convoqué chaque année. Mais le mieux est de renvoyer cette question à la session d'été.

52. En ce qui concerne l'esquisse d'une classification fonctionnelle des projets et activités des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme, reproduite en annexe au rapport du Secrétaire général (E/3702), la délégation de l'Union soviétique trouve qu'elle

laisse de côté des sujets importants. C'est ainsi qu'il faudrait ajouter, sous la rubrique du développement des échanges, la question de la création d'une organisation internationale du commerce et celle des accords commerciaux à long terme. D'autre part, le titre B de la section II sur le développement industriel ne contient aucune rubrique sur le développement du secteur d'Etat et des différentes branches de l'industrie. Il faut aussi compléter le titre C de la section II, où sont omises les questions importantes de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles et du développement de l'industrie pétrolière, qui ont fait l'objet de résolutions de l'Assemblée générale. De même, le titre C de la section IV paraît trop unilatéral; au lieu de dire "encourager" il vaudrait mieux parler du "problème" de l'investissement étranger. Il faut en effet connaître les conditions de l'investissement privé international et les bénéfices exportés des pays insuffisamment développés pour se faire une idée de la question.

53. Pour des raisons inexplicables, un sujet aussi important que les conséquences économiques et sociales du désarmement n'est pas mentionné, malgré la résolution 1837 (XVII) adoptée par l'Assemblée générale à sa dix-septième session.

54. Le représentant de l'URSS estime judicieux de reporter à la session d'été la décision finale du Conseil sur les recommandations du rapport du Secrétaire général (E/3702). Quant aux recommandations contenues dans son autre rapport (E/3741) elles ont une valeur de principe, et il faudra du temps aux délégations et aux organes compétents des divers pays pour les étudier.

55. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) estime que le rapport du Secrétaire général (E/3702) mérite toute l'attention du Conseil. Il pense en outre, contrairement au représentant de l'Union soviétique, que la classification contenue dans l'annexe au rapport est extrêmement utile; elle n'est d'ailleurs qu'un cadre fonctionnel et non une liste de priorités. La fixation d'un ordre de priorité dans ce cadre est un processus continu que devront suivre le Conseil et ses organes subsidiaires. Il est à espérer notamment que le Comité spécial de coordination tirera tout le profit possible de cette esquisse et réalisera de nouveaux progrès dans son examen des priorités en rapport avec la Décennie des Nations Unies pour le développement, les projets prioritaires se répartissant dans les catégories exposées au paragraphe 4 du rapport. Cette façon de procéder donnerait au Conseil les renseignements dont il a besoin pour prendre une décision sur les divers projets.

56. Le représentant des Etats-Unis juge aussi très utile la proposition contenue au paragraphe 5, qui permettrait d'acquérir un sens des responsabilités financières qui ne s'est peut-être pas toujours manifesté pleinement. Il croit d'autre part qu'il y aurait lieu d'établir des priorités à propos des méthodes. Certaines méthodes conviennent particulièrement aux travaux entrepris par les Nations Unies sur une base multilatérale. Le Conseil possède déjà certaines méthodes qui ont fait leurs preuves et qui montrent sa compétence, non seulement pour l'élaboration de projets, mais aussi pour leur exécution.

57. Quant à la recommandation figurant au paragraphe 7 du rapport, et qui concerne les décisions

de différer ou supprimer des études, rapports ou réunions, son succès dépend de la coopération des organes subsidiaires du Conseil. La véritable difficulté provient de la prolifération des projets et des programmes, dont la responsabilité n'incombe pas au Secrétaire général, mais aux organismes intergouvernementaux et surtout aux organes subsidiaires. Le Secrétaire général peut toutefois aider à éviter cette prolifération à l'échelon des organes subsidiaires en leur indiquant quels sont les projets qu'il considère comme pouvant être groupés ou différés. Si les organes subsidiaires passent outre aux avis du Secrétaire général, celui-ci pourra s'en remettre au Conseil. Cette question est si importante que la délégation des Etats-Unis se propose, avec au moins deux autres délégations, de soumettre un projet de résolution où il sera fait appel aux organes subsidiaires pour qu'ils acceptent cette discipline essentielle.

58. En ce qui concerne la reprise du principe de la biennalité des sessions, le représentant des Etats-Unis pense qu'il suffirait que le Conseil demande aux diverses commissions de reviser le calendrier des conférences de leurs organes subsidiaires pour en réduire la fréquence. La délégation américaine pense depuis quelques années que les commissions techniques gagneraient beaucoup à se réunir tous les deux ans seulement. Elle croit toutefois, comme beaucoup d'autres délégations, que cette question demande encore réflexion.

59. En ce qui concerne plus particulièrement l'année 1964, la situation sera telle qu'il ne peut s'agir, à la présente session, de donner des directives au Secrétaire général. De nombreuses questions restent ouvertes, comme la date et la durée exactes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui, avec son comité préparatoire, risque de s'étendre sur les cinq premiers mois de 1964.

60. La prolifération continuelle des groupes de travail, des groupes d'experts, des groupes spéciaux et autres, c'est-à-dire des organes subsidiaires du Conseil, des commissions techniques et des commissions économiques régionales, donne lieu à des milliers de séances par an, ce qui tend à la catastrophe. Le Secrétariat ne peut fournir les services nécessaires, et les gouvernements ne peuvent apporter la participation voulue à ces réunions. Là aussi, le Conseil devrait, à la présente session, envisager de lancer un appel très ferme à ses organes subsidiaires pour qu'ils examinent, une fois de plus et très sérieusement, leurs calendriers de conférences et de séances. Certaines commissions se réunissent en effet jusqu'à 80 fois par an, c'est-à-dire plus souvent que le Conseil lui-même.

61. M. Kotschnig termine en exprimant l'espoir que les procédures recommandées par le Secrétaire général pour traiter des incidences financières seront suivies également aux Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale, où arrive la masse des nouveaux projets dont les incidences financières sont les plus lourdes.

La séance est levée à 18 h 5.